



✉ 10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 22 38 59
Courriel : orleans-tours@sgen.cfdt.fr
Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

A Madame la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours

Objet : avenir des CIO de l'Académie

Orléans, le 8 février 2019

Madame la Rectrice,

Nous tenons à vous alerter de nouveau sur la vive inquiétude de nos collègues et du public quant au devenir des CIO de l'académie. La décision de fermeture du CIO de Tours et les risques de fermeture d'autres CIO deviennent très difficiles à supporter pour les personnels, après un an d'incertitude suite à l'annonce de suppression des CIO par le cabinet du Ministre de l'Education nationale au printemps 2018.

Depuis la loi « *Liberté de choisir son avenir professionnel* » du 5 septembre 2018, l'information destinée aux élèves est transférée aux Régions. Le Ministre prévoit aussi de « *rapprocher les CIO des établissements scolaires* » alors qu'il reconnaît que « *les Psy-EN EDCO y passent déjà 75% de leur temps de travail* » ! Est-ce au point d'implanter tous les CIO en lycée ? Est-ce au risque de les recentrer essentiellement sur le public scolaire de ces lycées et au détriment des élèves des autres établissements et des autres publics ?

Pour le Sgen-CFDT, plutôt que de fermer des CIO, le Rectorat devrait se demander comment faire évoluer et valoriser les CIO pour renforcer leur rôle d'acteur de proximité dans l'accompagnement de tous les publics, scolarisés ou non. Il devrait aussi maintenir une implantation territoriale qui permette le travail de partenariat, en particulier avec les services de la Région Centre Val de Loire pour leur mission d'information dans les établissements scolaires. Pour le Sgen-CFDT, il faut positionner les CIO comme des interfaces entre les établissements et les services de la région afin de coordonner les interventions des différents acteurs. Ainsi les CIO et leurs personnels doivent voir reconnues leur expertise en appui des équipes d'établissements et leur utilité sociale sur leur territoire en complément des autres acteurs de l'orientation notamment les régions.

Au début de cette semaine sont parus plusieurs textes relatifs à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des régions en matière d'orientation et d'information :

- le projet de cadre national de référence, avec en annexe la convention type entre l'Etat et la Région ;
- le projet de décret relatif à l'expérimentation de la mise à disposition des Régions de fonctionnaires et d'agents de l'Etat exerçant dans les services et établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- le schéma de fonctionnement de la nouvelle organisation du dispositif d'orientation suite à la loi « *Liberté de choisir son avenir professionnel* ».

Monsieur le Ministre a demandé aux Recteurs de se rapprocher des Régions pour mettre en œuvre les conventions type articulant les services de l'Etat et des Régions dans leurs missions d'information et dans la mise à disposition des agents de l'Etat aux Régions.

Au vu de ces dernières actualités, nous sollicitons une audience auprès de vous afin de travailler dans un esprit de concertation et de transparence vis-à-vis des personnels comme vous vous y étiez engagée lors d'audiences précédentes.

Veuillez croire, Madame la Rectrice, en notre engagement pour le service public de l'orientation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. de Peyret', with a stylized flourish at the end.

Michel de PEYRET, Secrétaire académique